

Aperçu (3) : Questions /Réponses

Marché de services relatif à l'« Evaluation du Plan National de Développement de l'informatique Sanitaire du Burundi (PNDIS 2020-2024) » BDI23005-10016

N°	Questions	Réponses
1	En cas de groupement de 2 cabinets, on complète deux fiches d'identification de deux cabinets ou bien c'est la fiche d'identification du cabinet chef de file qui est complétée ?	En cas de groupement, chaque membre du groupement doit renseigner la fiche. Ils doivent ensemble dans un autre document d'accord commun signaler qui est le chef du groupement.
2	A la fiche d'identification pour le compléter on nous renvoi à un site web .pour compléter . On ne peut pas le remplir sous format word sans passer par le web? Vous l'acceptez ? Car on a eu des soucis la fois passée pour le remplir en ligne.	Oui sans soucis de renseigner en word
3	Pour deux cabinets qui s'associent dont un local et un international . La remise de l'offre physique est toujours exigée si le chef de file est un cabinet international ?	Oui si le chef de file est à l'étranger, l'offre peut être remise par mail.
4	Pour le premier profil de chef de mission , un médecin avec un master en santé numérique ., Un ingénieur informaticien développeur mais avec une expérience de consultance en santé numérique ne peut pas remplacer ce profile sans toute fois être médecin ?	Non, les profils doivent correspondre à ceux qui sont demandés dans les TDRs.